



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29, 30 ET 31 JANVIER 2020 :

EXIGEONS LE RETRAIT DE LOI DE RÉFORME DES RETRAITES ET LE MAINTIEN DE LA CATÉGORIE ACTIVE !

Depuis le 5 décembre, les professionnel.le.s de la Santé et de l'Action sociale sont mobilisé.e.s contre le projet de loi des retraites qui a été présenté ce vendredi 24 janvier en Conseil des Ministres.

Alors que partout en France les actions de mobilisations continuent et se multiplient en s'étendant à de plus en plus de secteurs professionnels, changeant de forme comme lors des jetés de blouses et d'outils de travail, retraites aux flambeaux, etc... le projet de texte de loi fait l'objet de plus en plus de critiques de la part d'une partie des acteurs et des corps intermédiaires de la société.

Lors du Conseil Commun de la Fonction Publique de ce 22 janvier, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, avec les autres versants de la Fonction Publique CGT et d'autres organisations syndicales, ont exigé le retrait du projet de loi par une déclaration unitaire et des pancartes brandies en pleine séance devant M. Dussopt, avant de quitter la salle. Aucune organisation syndicale ni représentant.e.s des employeurs n'ont voté favorablement pour les textes présentés.

Parallèlement, de plus en plus d'instances se positionnent en défaveur de ce projet, comme dernièrement le conseil d'administration de la CNRACL et le Conseil d'Etat qui rend un avis sévère et très critique sur le projet de loi en pointant de grandes lacunes ainsi que des incohérences de nature juridique dans le texte.

Pourtant, le gouvernement persiste et continue sa marche forcée pour imposer son projet néfaste de système universel de retraite à points !

Les professionnel.le.s de la Santé et de l'Action sociale attendent que la ministre des Solidarités et de la Santé se positionne en faveur du maintien de la catégorie active pour nos métiers pénibles et de l'extension de cette mesure à nos collègues du Privé, à l'instar des ministres qui ont réussi à l'imposer et permettre ainsi un départ anticipé à la retraite des personnels concernés.

Suite à l'appel intersyndical CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL et UNEF, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale appelle à poursuivre la lutte par une journée massive de grève et de manifestations le 29 janvier prochain et à la renforcer les 30 et 31 janvier par la multiplication des initiatives.

Montreuil, le 27 janvier 2020.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

07/20

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr